

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > Pour une occupation dynamique de nos territoires - 25 000 \$ À L'ENTREPRISE RIPE OUTAOUAIS ENR. DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

**Pour une occupation dynamique de nos territoires - 25 000 \$ À L'ENTREPRISE RIPE
OUTAOUAIS ENR. DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN**

QUÉBEC, le 26 oct. /CNW Telbec/ - Le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan, au nom du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a annoncé le versement d'une aide financière de 25 000 \$ à l'entreprise RIPE Outaouais enr. pour la production et la mise en marché d'une litière de bois de résineux.

L'aide financière provient de la mesure pour stimuler le développement des produits de spécialité, une mesure innovatrice issue de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

Grâce à cet appui financier, l'entreprise RIPE Outaouais enr. rendra disponible une litière à partir de bois rond provenant d'essences résineuses afin d'approvisionner principalement l'industrie équine des régions de l'Outaouais, des Laurentides et de l'est ontarien. L'arrivée de ce projet permettra la création d'emplois à temps partiel et à temps plein tout en permettant à des producteurs de bois privés de diversifier leurs sources de revenus basées sur l'utilisation de la matière ligneuse. Le coût total du projet est évalué à 166 200 \$.

«Nous sommes très heureux de cette mesure innovatrice contenue dans la Politique nationale de la ruralité qui vient donner un coup de pouce à nos artisans et à nos entreprises afin d'encourager l'élaboration de nouveaux produits et de favoriser l'occupation dynamique de notre territoire», a déclaré le ministre Laurent Lessard.

«Cette mesure offre un appui financier à des promoteurs de notre milieu pour stimuler le développement de produits de spécialité de façon à soutenir la vitalité de nos milieux ruraux par la diversification de l'économie des collectivités locales», a ajouté le ministre Norman MacMillan.

La mesure pour stimuler le développement des produits de spécialité, dont la subvention peut atteindre 25 000 \$ par projet, a pour but de soutenir la création d'activités nouvelles en territoire rural en misant sur des projets liés aux ressources, aux savoirs, aux savoir-faire et aux capacités d'innovation des promoteurs ruraux. Elle appuie des microprojets dans le secteur bioalimentaire ainsi que dans les domaines des produits forestiers non ligneux et de la forêt, de la culture, du patrimoine et des produits de l'artisanat.

-30-

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

 [Gouvernement du Québec, 2009](#)